

**Conseiller pédagogique départemental Education artistique et culturelle : Expertise « Arts Visuels »**

**Type d'emploi :** Poste ouvert prioritairement aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré dont l'expertise pédagogique dans les domaines de l'enseignement artistique et culturel à l'école primaire est reconnue et validée par le CAFIPEMF option arts visuels.

**Lieu d'exercice :** Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes.

**Date de prise de fonction :** dès l'issue du recrutement

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

**Conditions de rémunération :** Se référer à la grille relative au régime indemnitaire de conseiller pédagogique

**Cadre réglementaire :** Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015

**Organisation du service et temps de travail :** Membre de l'équipe de la mission départementale Education Artistique et Culturelle (E.A.C.), le conseiller pédagogique départemental est un formateur de formateurs, placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint en charge du premier degré et travaille avec l'IEN chargé de la mission départementale EAC, dont il est un collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la mission EAC conduit par l'IEN en charge de la mission, défini par une lettre de mission. Il est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet, de la part de l'IEN chargé de mission, d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé.

Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines.

Le conseiller pédagogique départemental peut notamment être sollicité les jours qui suivent la sortie des classes en fin d'année scolaire et ceux qui précèdent la rentrée scolaire de septembre.

En outre, il est appelé à participer à des réunions et des actions se déroulant en dehors des heures scolaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

**Description des missions :**

Ses missions sont d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans quatre champs d'action articulés au sein desquels il effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

*1- La formation initiale*

Accompagnement et professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et des néo-titulaires.

Interventions dans les actions de formation pilotées par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE)

*2- La formation continue*

Conception, organisation et conduite des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département avec une priorisation sur l'éducation prioritaire. Il apporte prioritairement son appui aux conseillers

pédagogiques et équipes de circonscription dans les domaines fondamentaux en interdisciplinarité avec l'éducation artistique et culturelle.

Formation continue, dans le cadre des plans académique et départemental de formation des enseignants.

Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF).

### 3- Formation personnelle

Renforcement du parcours personnel de formation continue et extension des champs d'expertise.

### 4- Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

Accompagnement de la mise en œuvre :

- du socle commun de connaissances, compétences et culture
- des programmes dans le cadre de l'EAC
- du parcours d'éducation artistique et culturelle
- des nouveaux cycles
- de la liaison école/collège
- des priorités départementales et académiques

Conception, organisation et conduite de projets :

- développement de partenariats entre les écoles et les différents acteurs culturels des territoires de proximité
- conduite des projets nationaux
- conduite des projets fédérateurs départementaux
- accompagnement de projets territoriaux
- participation à des groupes de travail départementaux

Ressources pédagogiques

- conception
- production
- mise en ligne
- gestion des sites (EAC, Ecole et cinéma)

### **Compétences et qualités requises :**

Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur

Maîtrise parfaite de la didactique de la discipline

Capacité de veille pédagogique et institutionnelle

Aptitude à travailler en équipe

Capacité d'élaboration de documents et de ressources

Capacité à conduire des projets multi partenariaux

Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté

Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative

Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement

Maîtrise parfaite de la didactique de la discipline

Disponibilité

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** l'IEN de la circonscription de Menton en charge de la mission EAC - 04.93.35.88.08 – adresse électronique : [ien-06.menton@ac-nice.fr](mailto:ien-06.menton@ac-nice.fr)

**Procédure de candidature :** Candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE2 ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.